

COMMUNE DES CLAYES-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 14 Mars 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 33

L'an deux mille seize, le 14 Mars à 19 h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune des CLAYES-SOUS-BOIS, légalement convoqué, s'est assemblé en séance ordinaire sous la présidence de **Madame COTÉ-MILLARD**.

Date de la convocation :
7 mars 2016

Date de l'affichage :
7 Mars 2016

Présents : Madame Véronique COTÉ-MILLARD, Monsieur Philippe GUIGUEN, Madame Anne-Claire FREMONT, Monsieur Bertrand COQUARD, Madame Françoise BEAULIEU, Madame Anne DALAIS, Madame Christiane BONTEMPS, Monsieur Frédéric PELLERIN, Madame Geneviève BOUSSINET, Monsieur Jean-Jacques LE COQ, Madame Martine PLASSART, Madame Françoise LETIZIA, Monsieur Paul BOURNONVILLE, Monsieur Philippe HURÉ, Madame Catherine GERONIMI, Madame Fabienne VAUGARNY, Madame Tiffany AMBIEHL, Monsieur Cyrille LAMIAUX, Monsieur Aurélien FARNAULT, Monsieur Marc LEROUGE, Monsieur Philippe PALLIN, Monsieur Denis GROJEAN, Madame Marie-Hélène RODRIGUES, Monsieur Nicolas HUE, Madame Alexandrine NANCY, **formant la majorité absolue des membres en exercice.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bilel BSIKRI, Monsieur Matthieu COLOMBANI, Monsieur Alain LAVABRE, Madame Nathalie ZEKHNINI, Madame Marion FANTUZZI, Monsieur Gérard LEVY, Monsieur Antoine AKKAOUI. .

Absent : Monsieur Damien RAIMBAULT

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric PELLERIN.

Les procès-verbaux des séances des 8 et 17 décembre 2015 ont été approuvés à la majorité : 32 voix pour.

Liste des décisions prises en application des pouvoirs que le Conseil Municipal a délégués à Madame le Maire.

N°15-217 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec la Société WOLTERS KLUWER FRANCE de Paris 9ème pour la diffusion sur un support spécialisé d'une annonce de recrutement d'un responsable du centre social « Le Sémaphore ».

Coût : 1 136,50 € HT
 227,30 € TVA 20 %
 1 363,80 € TTC

N°15-218 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec la Société SALVIA d'Aubervilliers (93) pour former des agents de la Direction des Finances à l'utilisation d'un logiciel de gestion de la dette.

Coût : 996,00 € HT
 199,20 € TVA 20 %
 1 195,20 € TTC

N°15-219 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Service Loisirs-animation -

Objet : Convention avec l'Entreprise ORANGE ET ROSE de Gourdon (46) pour une représentation du spectacle « La légende du Cristal Magique » le 2 décembre 2015 à l'Espace Noiret et destiné aux enfants fréquentant les accueils de loisirs.

Coût : **1 000,00 € net**

N°15-220 : DIRECTION JURIDIQUE

Objet : Avenant n°2 au marché de travaux « Travaux de mise en conformité SSI et PMR à l'Hôtel de Ville, l'école Briquet et le groupe scolaire Henri Prou ». Lot 3 : Menuiseries intérieures avec les Etablissements GIFFARD SAS d'Orly (94).

Cet avenant est pris afin d'opérer un nouvel ajustement techniquement indispensable en ajoutant un bloc porte.

Coût : 484,73 € HT
 96,95 € TVA 20 %
 581,68 € TTC

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 84 995,14 € TTC

N°15-221 : DIRECTION JURIDIQUE

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux « Travaux de mise en conformité SSI et PMR à l'Hôtel de Ville, l'école Briquet et le groupe scolaire Henri Prou ».

Lot 5 : Peinture-sols souples avec la Société Agencement Décoration de la Vallée de l'Orge (ADLVO) de Dourdan (91).

Cet avenant est pris afin d'opérer de nouveaux ajustements techniques indispensables tels que des travaux de peinture supplémentaires, la reprise de la toile de verre existante ou encore la pose d'enduit de lissage fibré pour le sol.

Coût : 1 153,52 € HT
230,70 € TVA 20 %
1 384,22 € TTC

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 21 506,64 € TTC

N°15-222 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Convention avec l'Association MAGNY-LOISIRS de Bleury (28) pour le prêt d'une exposition intitulée « Ces jouets qui nous ont fait grandir » présentée du 8 au 19 décembre 2015 aux Communs du Château.

Coût : 3 000,00 € net

N°15-223 : DIRECTION JURIDIQUE

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux « Travaux de mise en conformité SSI et PMR à l'Hôtel de Ville, l'école Briquet et le groupe scolaire Henri Prou ». Lot 1 : démolition, gros œuvre et maçonnerie avec la Société Avenir Rénovations de Sucy-en-Brie (94).

Cet avenant est pris afin d'opérer de nouveaux ajustements techniques indispensables tels que notamment la dépose, la fourniture et la pose de plafond suspendu, l'enlèvement de gravois, la fourniture et la pose d'une isolation thermique, du flochage, la fourniture de trappe coupe-feu et la dépose de baies intérieures.

Coût : 4 338,43 € HT
867,69 € TVA 20 %
5 206,12 € TTC

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 130 126,78 € TTC

N°15-224 : DIRECTION JURIDIQUE

Objet : Travaux de remplacement d'une canalisation d'eau structurante de gros diamètre dans la rue Henri Prou avec la Société SUEZ du Pecq.

Marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence.

Marché de travaux passé en application de l'article 35 II 1 du code des marchés publics permettant de conclure un marché pour faire face à une urgence impérieuse résultant de circonstances imprévisibles.

Coût : 258 065,29 € HT
51 613,06 € TVA 20 %
309 678,35 € TTC

N°15-225 : DIRECTION JURIDIQUE

Objet : Contrat avec la Société SOCOTEC de Montigny-le-Bretonneux pour effectuer le contrôle technique de l'aménagement du local destiné à accueillir les seniors de la commune.

Coût : 14 166,66 € HT
 2 833,34 € TVA 20 %
 17 000,00 € TTC

N°15-226 : DIRECTION JURIDIQUE

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux « Travaux de mise en conformité SSI et PMR à l'Hôtel de Ville, l'école Briquet et le groupe scolaire Henri Prou ». Lot 2 : Menuiseries extérieures avec la Société AVENIR RENOVATIONS de Sucy-en-Brie (94).
Cet avenant est pris afin d'opérer de nouveaux ajustements techniques indispensables tels que la fourniture et la pose d'un châssis de désenfumage.

Coût : 1 307,74 € HT
 261,55 € TVA 20 %
 1 569,29 € TTC

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 36 386,59 € TTC

N°15-227 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat de prestations avec l'Association SOLI-SE pour une conférence sur le thème « Les tirailleurs sénégalais dans la Grande Guerre, Grandeur et Misère » le 7 novembre 2015 à l'Espace Noiret.

Coût : **590,00 € net**

N°15-228 : DIRECTION JURIDIQUE

Objet : Avenant n°2 au contrat d'assurance dommages aux biens avec la Société SMACL Assurances de Niort (79).
Cet avenant est pris en raison de la modification de la superficie (51 836 m² au 1/1/2016).

Coût : **83,85 € TTC**

N°15-229 : DIRECTION JURIDIQUE

Objet : Avenant n°12 au contrat d'assurance véhicules à moteur avec la Société SMACL Assurances de Niort (79).
Cet avenant est pris en fonction des changements intervenus dans la nature et/la composition des risques assurés.

Recette : **52,04 € TTC**

N°15-230 : DIRECTION JURIDIQUE

Objet : Avenant n°1 au contrat d'assurance véhicules à moteur avec la Société SMACL Assurances de Niort (79).

Cet avenant est pris afin d'entériner les cotisations pour 2015 suite aux changements intervenus dans la nature et/ou la composition des risques assurés.

Coût :
925,31 € HT
246,71 € taxes
1 172,02 € TTC

N°15-231 : DIRECTION JURIDIQUE

Objet : Contrat avec la Société SHILLER FRANCE SAS de Bussy-St-Georges (77) pour la maintenance et l'entretien des défibrillateurs (7) de la commune.

Coût :
139,00 € HT x 7 = 973,00 € HT
194,60 € TVA 20 %
1 167,60 € TTC

N°15-232 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Avenant n°1 avec la Société LANDE MARTINEZ PRODUCTION de Paris 19ème au contrat de cession pour la représentation de la pièce théâtrale « Hors Service » le samedi 9 janvier 2016 à l'Espace Noiret.

Cet avenant est pris en raison de l'annulation de la représentation prévue le 14 novembre 2015 suite aux événements qui se sont déroulés dans le pays.

Toutes les autres clauses du contrat demeurent valables entre les parties.

N°15-233 : DIRECTION JURIDIQUE

Objet : Cette décision annule et remplace la décision n°15-224 du 9/12/2015 concernant le marché de « Travaux de remplacement d'une canalisation rue Henri Prou avec la Société SUEZ du Pecq sur Seine.

Une erreur matérielle s'est glissée à l'article 2 imputant la dépense au budget ville alors que ces travaux relèvent du budget assainissement.

Coût :
258 065,29 € HT
51 613,04 € TVA 20 %
309 678,24 € TTC

N°15-234 : DIRECTION JURIDIQUE

Objet : Cette décision annule et remplace la décision n°15-225 du 8/12/2015 concernant le contrat avec la société SOCOTEC de Montigny-le-Bretonneux pour le contrôle technique effectué dans le cadre de l'aménagement du local destiné aux seniors.

Une erreur matérielle s'est glissée à l'article 2 quant au montant de la prestation.

Coût :
3 370,00 € HT
674,00 € TVA 20 %
4 044,00 € TTC

N°15-235 : DIRECTION JURIDIQUE

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux « Enfouissement des réseaux aériens et requalification de la voirie ». Lot 1 : Terrassements – génie civil et voirie avec la Société SRBG de St-Germain-en-Laye.

Cet avenant est pris afin d'opérer des ajustements techniques mineurs notamment le changement de type de bordures de la rue Henri Prou par des bordures en grès neuves et la création indispensable d'une structure pouvant accueillir la stèle déplacée.

Coût :
34 162,05 € HT
6 832,41 € TVA 20 %
40 994,46 € TTC

N°15-236 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Service Loisirs-animation -

Objet : Convention avec l'Entreprise C-LA COMPAGNIE de Paris 6ème pour une représentation du spectacle « Le Ptit Loup de Noël » le 24 décembre 2015 pour les enfants fréquentant l'accueil de loisirs D. Winnicott

Coût : 480,00 € net

N°15-237 : DIRECTION JURIDIQUE

Objet : Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre dans le cadre des travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement années 2011 et 2012 (décision n°11-164 du 10/8/2011) signé avec le Bureau d'Etudes Environnement Voirie et Assainissement de Morainvilliers.

Cet avenant est pris afin de rémunérer les missions supplémentaires confiées au maître d'oeuvre compte tenu de la complexité particulière du chantier.

Coût :
9 240,00 € HT
1 848,00 € TVA 20 %
11 088,00 € TTC

N°15-238 : DIRECTION JURIDIQUE

Objet : Avenant n°1 au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments de la ville avec la Société ENERCHAUF de Gennevilliers (92).

Cet avenant est pris afin d'ajouter un lieu à savoir l'Eglise Saint-Martin, à la liste des sites concernés par la prise en charge de l'exploitant.

Les prestations concernées sont les postes :

- P2 conduite, surveillance et petit entretien
- P3 garantie totale renouvellement de matériel (hors travaux).

Coût :

P2 :	1 292,00 € HT/an	P3 :	1 056,00 € HT/an
	<u>258,40 € TVA 20 %</u>		<u>211,20 € TVA 20 %</u>
	1 550,40 € TTC		1 267,20 € TTC

N°15-239 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Service Jeunesse -

Objet : Convention avec la Société NEROLIA de Paris 15ème pour un atelier « L'Art du parfumeur » dans le cadre de la programmation du passeport vacances de fin d'année du Service Jeunesse .

Cet atelier concerne 20 jeunes (âgés de 11 à 17 ans) et se déroulera le 23 décembre 2015.

Coût : 400,00 € HT
80,00 € TVA 20 %
480,00 € TTC

N°15-240 : DIRECTION JURIDIQUE

Objet : Travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement avec la Société COLAS IDFN de Villepreux.

Coût : 720 818,15 € HT
144 163,63 € TVA 20 %
864 981,78 € TTC

N°16-001 : DIRECTION JURIDIQUE

Objet : Contrat avec la Société SALVIA DEVELOPPEMENT d'Aubervilliers pour l'assistance et la maintenance des progiciels Salvia financements et patrimoine.

Coût : Salvia Financements : 2 238,00 € HT/an
447,60 € TVA 20 %
2 685,60 € TTC

Salvia Patrimoine : 1 557,00 € HT/an
311,40 € TVA 20 %
1 868,40 € TTC

N°16-002 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat avec la SAS Théâtre à la Carte « Effet Théâtre » de Montrouge (92) pour une représentation de spectacle le 5 février 2016 au collège Anatole France.

Coût : 950,00 € HT
52,25 € TVA 5,5 %
1 002,25 € TTC

N°16-003 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des sports -

Objet : Convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'installations sportives (dojo du gymnase Jean Guimier) à l'Association Amicale des Loisirs Martiaux (ALM) les 16 et 17 janvier 2016 pour l'organisation de leur cérémonie de vœux du CIJAM.

N°16-004 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des sports -

Objet : Convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'installations sportives (gymnase Jean Guimier) au District de football des Yvelines le 9 janvier 2016 pour l'organisation de la « coupe des Yvelines Fustal U15 et/ou U17 ».

N°16-005 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat de travail avec Monsieur K. BOUCHAKOUR par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique les 8 et 9 janvier 2016 lors du spectacle « Hors Service » à l'Espace Noiret.

Coût : 385,56 € (salaire brut)

N°16-006 : DIRECTION JURIDIQUE

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux « Ravalement des dépendances du Château et création d'une salle de lecture ». Lot 1 : Ravalement avec la Société OMNI DECORS d'ENERY (95).

Cet avenant est pris afin d'opérer des ajustements techniques indispensables tels que la pose d'un IPN, la réparation de volets, une saignée électrique, des travaux sous arcade et les couvertines.

Coût : 9 900,00 € HT
1 980,00 € TVA 20 %
11 880,00 € TTC

le nouveau montant du marché s'élève donc à 254 767,20 € TTC.

N°16-007 : DIRECTION JURIDIQUE

Objet : Contrat avec la Société EURONET des Clayes-sous-Bois pour le nettoyage, dégraissage du système d'extraction/ventilation des satellites de la cuisine centrale. Ce contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2016.

Coût : 2 670,00 € HT
534,00 € TVA 20 %
3 204,00 € TTC

N°16-008 : DIRECTION JURIDIQUE

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux « Remplacements de blocs portes métalliques, travaux de clôture et métallerie » avec la Société ASCINOX des Mureaux (78).

Cet avenant est pris afin d'opérer la fourniture et la pose d'un portillon complémentaire sur la clôture de l'école Chêne Sorcier, lequel s'est avéré un ajustement technique indispensable.

Coût : 1 260,00 € HT
252,00 € TVA 20 %
1 512,00 € TTC

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 109 149,60 € TTC.

N°16-009 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat de cession avec La Maison des Réseaux Artistiques et Culturels de Paris 19ème pour deux représentations du spectacle « Peace & Lobe » le 18 mars 2016 à l'Espace Noiret.

Ce spectacle est destiné aux collégiens de la ville.

Coût : 1 000,00 € net

N°16-010 : DIRECTION DES FINANCES

Objet : Avenant au prêt de 3 900 000 € de la décision n°15-132 du 9 juillet 2015 réparti pour 2 900 000 € sur le budet de la ville et pour 1 000 000 € sur le budget assainissement auprès de la Caisse d'Epargne d'Ile-de-France.

Pour mémoire :

Montant : 3.900 000,00 EUR (trois millions neuf cent mille euros)

Durée de la phase d'amortissement : 20 ans avec comme point de départ de l'amortissement la date du jour de l'échéance qui suit le dernier débloqué des fonds

Taux d'intérêt du prêt : taux fixe de 1,85%

Base de calcul : 30/360

Périodicité des échéances : annuelle

Type d'amortissement du capital : progressif

Frais de dossier : 1 500€

L'avenant indique donc la répartition entre le budget ville pour 2 900 000€ (représentant 25.6410256% du prêt global) et le budget assainissement pour 1 000 000€ (représentant 74.3589744 % du prêt global), et deviendra de ce fait nouveaux contrats, ainsi que tout avenant à venir y afférent avec la Caisse d'Epargne d'Ile-de-France.

N°16-011 : DIRECTION JURIDIQUE

Objet : Mission de maîtrise d'oeuvre pour la création d'une piste de BMX, d'un parking paysager et l'aménagement du Parc Jean Carillon avec la Société PMC ETUDES de Cormont (62).

L'offre est répartie par deux tranches :

- Tranche ferme : création d'une piste de BMX et d'un parking paysager (taux de rémunération de la mission est de 5,10 %).

- Tranche conditionnelle : Aménagement du Parc Jean Carillon (taux de rémunération de la mission est de 7,89 %).

Coût :	Tranche ferme :	Tranche conditionnelle :
	31 365,00 € HT	19 725,00 € HT
	<u>6 273,00 € TVA 20 %</u>	<u>3 945,00 € TVA 20 %</u>
	37 638,00 € TTC	23 670,00 € TTC

N°16-012 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Service Loisirs-Animation -

Objet : Contrat avec la Sarl SOS SECOURS de Montigny-le-Bretonneux pour 14 actions de formation réparties sur 2 écoles dans le cadre d'une initiation au secourisme pendant des temps d'activités périscolaires.

Cette formation sera répartie par 2 séances en semaine scolaire sur le cycle 3 du 4 janvier au 19 février 2016.

Coût : 95,00 € HT/séance

14 séances x 95,00 € = 1 330,00 € HT
266,00 € TVA 20 %
1 596,00 € TTC

N°16-013 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Révision des tarifs des courses pédestres à compter de l'édition 2016.

Cette modification intervient afin d'améliorer l'organisation.

Cette décision annule et remplace la décision n°14-205 du 3 novembre 2014.

Recette :

Courses réservées aux enfants : 2 € pour une inscription anticipée,
5 € pour une inscription sur place

Course 5km : 8 € pour une inscription anticipée,
12 € pour une inscription sur place

Course 10km : 10 € pour une inscription anticipée,
14 € pour une inscription sur place

N°16-014 : DIRECTION DES FINANCES

Objet : Cette décision annule et remplace la décision n°16-010 du 14 janvier 2016 concernant l'avenant au prêt de 3 900 000 € de la décision n°15-132 du 9 juillet 2015 auprès de la Caisse d'Epargne d'Ile-de-France.

Cette nouvelle décision modifie la répartition des % du prêt.

Il faut donc lire :

L'avenant indique donc la répartition entre le budget ville pour 2 900 000€ (représentant 74.3589744% du prêt global) et le budget assainissement pour 1 000 000€ (représentant 25.6410256% du prêt global), et deviendra de ce fait nouveaux contrats, ainsi que tout avenant à venir y afférent avec la caisse d'épargne d'Ile-de-France.

N°16-015 : DIRECTION JURIDIQUE

Objet : Cette décision annule et remplace la décision n°16-007 du 15 Janvier 2016, laquelle concernant un contrat de nettoyage dégraissage du système d'extraction/ventillation des satellites de la cuisine centrale avec la Société EURONET des Clayes-sous-Bois.
Cette décision est prise afin de modifier l'article 2 quant au montant de la prestation.

Coût : 3 385,00 € HT
 677,00 € TVA 20 %
 4 062,00 € TTC

N°16-016 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Service Jeunesse -

Objet : Contrat de cession avec la SAS Tac Théâtre à la Carte « Effet Théâtre » de Montrouge (92) pour l'organisation d'ateliers théâtre dans les deux collèges de la ville, à compter du 30 mars 2016 pour une durée totale de 10h par groupe.
Deux représentations du spectacle auront lieu le 13 mai 2016 à l'Espace Noiret.

Coût : 3 777,00 € HT
 207,74 € TVA 5,5 %
 3 984,74 € TTC

N°16-017 : DIRECTION JURIDIQUE

Objet : Acte d'engagement avec la Société SATELEC de Viry Châtillon (91) pour l'entretien, la réparation et l'installation de portes piétonnes, portails, barrières à ouverture automatique, rideaux motorisés et portes sectionnelles de la commune.

Coût : Entretien préventif annuel : 4 700,95 € HT/forfait
 940,19 € TVA 20 %
 5 641,14 € TTC

L'entretien correctif sera effectué dans le cadre de bons de commandes sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 30 000,00 HT. Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

N°16-018 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Renouvellement de l'adhésion annuelle 2016 à l'Agence pour le Développement Régionale du Cinéma (ADRC).

Coût : 90,00 € net

N°16-019 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat de travail avec Monsieur E. RONCERAY par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique les 22 et 23 janvier 2016 lors du spectacle d'IRMA « Face à face Tour » à l'Espace Philippe Noiret.

Coût : 385,56 € (salaire brut)

N°16-020 : DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Objet : Avenant n°1 au marché de fourniture, pose, entretien et exploitation de mobiliers urbains avec la Société JC DECAUX FRANCE de Neuilly sur Seine.

Cet avenant est pris afin d'accroître la communication culturelle sur son territoire, notamment rue Henri Langlois, avec la pose d'une colonne d'affichage avec vitrine, de design identique à celle déjà implantée dans le cadre du marché.

La réalisation se déroulera courant du 1^{er} trimestre 2016.

Coût : 4 400,00 € HT/annuel
880,00 € TVA 20 %
5 280,00 € TTC

N°16-021 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat avec la société MONNAIE SERVICES de La Seyne sur Mer (83) pour assurer l'assistance spécifique du logiciel de billetterie du cinéma.

Ce contrat est conclu pour une durée d'un an, à compter du 28 août 2015 et renouvelable par reconduction expresse pour la même durée.

Coût : 1 127,00 € HT
225,40 € TVA 20 %
1 352,40 € TTC

N°16-022 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Demande de subvention auprès de la mission du Centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale dans le cadre de l'obtention du label « Centenaire » du programme commémoratif de la 1^{ère} guerre mondiale porté par la ville.

N°16-023 : DIRECTION JURIDIQUE

Objet : Contrat avec la Société EURL DATELCOM de St-Maur-les-Fossés (94) pour la maintenance et l'entretien du central téléphonique de l'Espace Winnicott.

Ce contrat est conclu à partir du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 5 ans et renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Coût : 890,00 € HT/an
178,00 € TVA 20 %
1 068,00 € TTC

N°16-024 : DIRECTION JURIDIQUE

Objet : Contrat avec la Société EURL DATELCOM de St-Maur-les-Fossés (94) pour la maintenance et l'entretien du central téléphonique de la cuisine centrale.

Ce contrat est conclu à partir du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 5 ans et renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Coût : 572,00 € HT/an
114,40 € TVA 20 %
686,40 € TTC

N°16-025 : DIRECTION JURIDIQUE

Objet : Acte d'engagement avec la Société COLAS IDFN de Villepreux pour des travaux d'aménagement de voirie Allée Henri Langlois.

L'acte d'engagement comprend outre, un montant de base, deux options, l'une relative à la chambre de tirage Télécom et la seconde pour le traitement des canalisations existantes.

Coût : montant de base : 200 000,00 € HT
40 000,00 € TVA 20 %
240 000,00 € TTC

Option 1 : 717,00 € HT
143,40 € TVA 20 %
860,40 € TTC

Option 2 : 13 676,00 € HT
2 735,20 € TVA 20 %
16 411,20 € TTC

coût global du marché : **257 271,60 € TTC**

N°16-026 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objet : Contrat avec la Société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE de Paris 7ème pour la mise à disposition et la maintenance d'emballages de gaz moyenne d'une bouteille SMARTOP.

Le contrat est conclu, par renouvellement tacite, pour une durée de 3 ans, à compter du 1er avril 2016.

Coût : 176,66 € HT
35,34 € TVA 20 %
212,00 € TTC

N°16-027 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Convention de prestation de service avec la société ONSINSCRIT.COM pour la prise en charge et la gestion des inscriptions par internet aux courses pédestres « Le grand prix des Clayes » organisées le 3 juin 2016.

Coût : La rémunération s'effectuera en fonction du montant de participation dont une part reviendra au prestataire comme suit :

- Pour les courses enfants 800/1600/2400 m, sa part de rémunération sera de 0,50 € TTC par inscription
- Pour la course de 5 kms, sa part de rémunération sera de 0,90 € TTC par inscription
- Pour la course de 10 kms, sa part de rémunération sera de 0,90 € TTC par inscription.

N°16-028 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Service Jeunesse -

Objet : Contrat de cession avec la Société NEN de Malakoff (92) pour l'organisation d'ateliers culturels autour des projets initiés par le service jeunesse dans le cadre de la mission centenaire.

Les projets sont : « ClayeStar's » et « Miroirs d'Histoire » et se dérouleront à compter du 10 février et ce, jusqu'au mois de novembre 2016 pour une durée totale de 53 heures.

Ces ateliers concernent 12 jeunes clétiens, âgés de 11 à 17 ans .

Coût : 2 000,00 € net de taxe

N°16-029 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Service Jeunesse -

Objet : Contrat de cession avec l'Institut Culturel Chinois de Guyancourt pour l'organisation de quatre ateliers culturels autour de culture chinoise (calligraphie et Qigong) initiés par le service jeunesse.

Ces ateliers, destinés à des jeunes clétiens âgés de 11 à 17 ans, se dérouleront du 24 février au 3 mars 2016 et répartis comme suit :

- 12 participants pour l'atelier de calligraphie (2h/jour)
- 15 participants pour l'atelier de Qigong (1 ½ h/jour).

Coût : 580,00 € net de taxe

N°16-030 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Service Loisirs-Animation -

Objet : Convention avec l'entreprise C-LA COMPAGNIE de Paris 6ème pour une représentation du spectacle « L'Arche de Zoé » le 22 février 2016 à l'Espace Donald Wood Winnicott et destiné aux enfants de l'accueil de loisirs.

Coût : 480,00 € net

N°16-031 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation – Comande Publique -

Objet : Marché subséquent consécutif à l'accord cadre 2013-05 relatif à la « Fourniture de denrées ». Lot 1 : Fruits et légumes avec la Société PVM de Méré (78) .

Le présent marché subséquent porte sur la fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale. Il est passé sous la forme d'un marché à bons de commandes sans minimum et avec un maximum de 199 000 € .

Les marchés sont traités à prix unitaires appliqués aux prestations réellement exécutées et dont les libellés sont détaillés dans le bordereau des prix unitaires.

Les délais de paiements et les intérêts moratoires sont définis dans les documents de l'accord cadre.

Pour les produits commandés par le biais de la mercuriale, le fournisseur consent un rabais de 23 % (uniquement pour les produits élaborés de 4^{ème} et 5^{ème} gamme).

Le présent marché est conclu pour une durée allant de sa notification jusqu'au 1^{er} octobre 2016. Si toutefois le montant maximum devait être atteint avant cette date, les titulaires de l'accord cadre seraient remis en concurrence.

N°16-032 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation – Comande Publique -

Objet : Marché subséquent consécutif à l'accord cadre 2013-05 relatif à la « Fourniture de denrées ». Lot 6 : Viandes fraîches et charcuterie avec la Société DAMAJE de Thiais (94).

Le présent marché subséquent porte sur la fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale. Il est passé sous la forme d'un marché à bons de commandes sans minimum et avec un maximum de 199 000 € .

Les marchés sont traités à prix unitaires appliqués aux prestations réellement exécutées et dont les libellés sont détaillés dans le bordereau des prix unitaires.

Les délais de paiements et les intérêts moratoires sont définis dans les documents de l'accord cadre.

Pour les produits commandés par le biais de la mercuriale, le fournisseur consent un rabais de 18 %.

Le présent marché est conclu pour une durée allant de sa notification jusqu'au 1^{er} octobre 2016. Si toutefois le montant maximum devait être atteint avant cette date, les titulaires de l'accord cadre seraient remis en concurrence.

N°16-033 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation – Comande Publique -

Objet : Avenant n°1 au marché de services « Vérifications périodiques des installations et équipements techniques des bâtiments communaux » avec la société APAVE PARISIENNE signé le 15 juillet 2015.

Cet avenant est pris afin d'inclure, dans la liste des bâtiments et dans celle des engins détaillés du DPGF, un nouvel appareil à savoir un échafaudage roulant HD 1004.

Coût :
87,60 € HT
17,52 € TVA 20 %
105,12 € TTC

Le nouveau marché s'élève donc à : 12 671,52 € TTC

N°16-034 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Yvelines dans le cadre de l'« Aide aux structures disposant d'un équipement culturel à rayonnement territorial » dont peut prétendre le centre socio-culturel Philippe Noiret pour l'année 2016.

Le montant de la subvention sera inscrite au budget de la ville.

N°16-035 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Demande de subvention auprès de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA).

En effet, le plan gouvernemental de lutte contre la drogue et les conduites addictives 2013-2017, validé par le comité interministériel de lutte contre la drogue et la toxicomanie en septembre 2013 a délégué aux préfets des crédits destinés à financer des actions s'inscrivant dans les orientations du plan national.

Ainsi, les actions de la ville des Clayes-sous-Bois menées en matière de valorisation, de promotion du projet global d'actions de prévention et de sensibilisation, en partenariat avec les deux collèges et l'accompagnement de la sphère familiale s'inscrivent alors pleinement dans le plan gouvernemental pour l'obtention d'un financement des actions sur 2016/2017,

Le montant de la subvention sera inscrite au budget de la ville.

N°16-036 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation – Comande Publique -

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux « Bail d'entretien des bâtiments communaux ».

Lot 5 : Electricité avec la société AFILEC Sarl de Jouars-Pontchartrain.

L'acte d'engagement signé le 22 juillet 2015 prévoit que « les travaux seront rémunérés par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau unitaire ».

Il convient toutefois de prévoir que la liste des prestations mentionnées au BPU n'est pas exhaustive sans toutefois que cela puisse changer la nature et l'objet du marché.

Cet avenant est pris afin de modifier l'article 2 de l'acte d'engagement.

L'article 2 de l'acte d'engagement est modifié comme suit :

La phrase « les travaux seront rémunérés par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau unitaire » est remplacée par :

« Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées :

- des prix du bordereau des prix unitaires.
- Des prix hors bordereau vendus au prix fournisseur toutes remises déduites auquel sera appliqué un coefficient de vente de l'entreprise de 1,35 (auquel sera ajouté la main d'oeuvre définie au BPU).

Coût : le montant du marché figurant à l'article 2 de l'acte d'engagement demeure inchangé avec, pour la période initiale, un prix annuel minimum de 5 000,00 € HT et un prix annuel maximum de 100 000,00 € HT.

Ces montants restent identiques pour chaque période de reconduction.

N°16-037 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat de programmation avec MJP – Services annexes aux spectacles – de Beauvais (60) pour assurer l'accès aux copies cinématographiques auprès des distributeurs pour les deux salles de cinéma de l'Espace Noiret.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2016.

Coût : MJP percevra une commission annuelle de 3 % sur les recettes HT engendrées par la vente de billet (base film) et calculées d'après les bordereaux de recettes CNC.

N°16-038 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Service Loisirs-Animation -

Objet : Convention avec la Sarl SOS SECOURS de Montigny-le-Bretonneux pour 12 actions de formation réparties sur deux écoles du 10 mars au 15 avril 2016.

Cette formation permettra aux enfants fréquentant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) de pouvoir bénéficier d'une initiation au secourisme.

Coût : 95,00 € HT/séance

95,00 € x 12 séances = 1 140,00 € HT
228,00 € TVA 20 %
1 368,00 € TTC

N°16-039 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Convention d'occupation mensuelle révocable et précaire d'un logement d'urgence sociale F2 sis 42, chemin de la Bretechelle à Madame BISECCO, à compter du 19 février 2016 au 31 mars 2016.

Recette : Loyer mensuel : **205,00 €** (hors charges)
Caution : 205,00 €

Madame BISECCO contractera une assurance pour les risques encourus sur cette période.

Elle fera les demandes d'ouverture de compteurs (EDF, GDF, eau etc...) et assurera les frais, charges et consommations découlant de l'occupation de l'appartement.

Le logement sera pris en l'état.

La redevance d'occupation sera revalorisée le 1^{er} septembre de chaque année.

N°16-040 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Service Loisirs-Animation -

Objet : Convention avec la Compagnie BLEU SECRET de Paris 20ème pour une représentation du spectacle « La Sagesse de l'arbre » le 19 avril 2016 à l'Espace Winnicott et destiné les enfants fréquentant l'accueil de loisirs.

Coût : représentation : **390,00 € net**
frais déplacement : **5,00 € net**

*_*_*_*

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Municipal :

2016-001 : *DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016 – BUDGET VILLE*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : Prend acte du débat d'orientations budgétaires ville pour l'exercice 2016.

2016-002 : *DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016 – BUDGET ASSAINISSEMENT*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : Prend acte du débat d'orientations budgétaires assainissement pour l'exercice 2016.

2016-003 : *TRANSFERT DE PERSONNEL A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES – DECISION CONJOINTE*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Décide le transfert des agents, en position d'activité, affectés en totalité à l'exercice de la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés. Un emploi est concerné par ce transfert :

- un agent en charge de la Déchetterie (matricule 253)

ARTICLE 2 : Décide que ce transfert prendra effet à la date du 1^{er} mars 2016.

ARTICLE 3 : Précise que l'EPCI « SQY » remboursera à la commune la rémunération et les charges versées pour ce personnel pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 29 février 2016.

ARTICLE 4 : Dit que les recettes correspondantes seront imputées au budget (imputation 70-020-70846).

ARTICLE 5 : Autorise Madame le Maire à signer la décision conjointe de transfert du personnel de la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés de la commune, et toutes pièces administratives et comptables correspondantes.

2016-004 : *APPROBATION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE UN AGENT COMMUNAL ET LA COMMUNE*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Approuve le projet de transaction joint à la délibération visant à mettre un terme aux litiges susvisés.

ARTICLE 2 : Autorise Madame le Maire à signer cette transaction ainsi que tout acte se rapportant à ce litige.

ARTICLE 3 : Précise que les dépenses relatives à l'exécution de cette transaction sont inscrites au budget de l'année en cours.

2016-005 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Approuve la modification du tableau des effectifs comme suit :

Grades	Nombre de postes		
	Initial	Créé ou supprimé	Final
Filière Police			
Gardien de Police	1	+2	3
Filière Médico-Sociale			
ATSEM de 1ère classe	2	+1	3
Filière Administrative			
Attaché principal	4	+1	5

2016-006 : CONVENTION AVEC MME COLETTE BOLIVIA-KHAN POUR LE PRÊT D'OBJETS POUR L'EXPOSITION « SOUVENIRS D'ENFANCE DE 1930 A 1960 » DU 8 MARS AU 2 AVRIL 2016 AUX COMMUNS DU CHÂTEAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

2016-007 : CONVENTION AVEC MME MARGUERITE PEZE POUR LE PRÊT D'OBJETS POUR L'EXPOSITION « SOUVENIRS D'ENFANCE DE 1930 A 1960 » DU 8 MARS AU 2 AVRIL 2016 AUX COMMUNS DU CHÂTEAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

2016-008 : CONVENTION AVEC MME DANIELE VOLDERS-LAURENT POUR LE PRÊT D'OBJETS POUR L'EXPOSITION « SOUVENIRS D'ENFANCE DE 1930 A 1960 » DU 8 MARS AU 2 AVRIL 2016 AUX COMMUNS DU CHÂTEAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

2016-009 : CONVENTION AVEC MME DANIELE MESSMER POUR LE PRÊT D'OBJETS POUR L'EXPOSITION « SOUVENIRS D'ENFANCE DE 1930 A 1960 » DU 8 MARS AU 2 AVRIL 2016 AUX COMMUNS DU CHÂTEAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

2016-010 : CONVENTION AVEC MME ARLETTE NICOLAS POUR LE PRÊT D'OBJETS POUR L'EXPOSITION « SOUVENIRS D'ENFANCE DE 1930 A 1960 » DU 8 MARS AU 2 AVRIL 2016 AUX COMMUNS DU CHÂTEAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

2016-011 : CONVENTION AVEC M. FREDERIC BORDIER POUR LE PRÊT D'OBJETS POUR L'EXPOSITION « SOUVENIRS D'ENFANCE DE 1930 A 1960 » DU 8 MARS AU 2 AVRIL 2016 AUX COMMUNS DU CHÂTEAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

2016-012 : CONVENTION D'ADHESION DU CENTRE SOCIAL « LE SEMAPHORE » A LA FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DES YVELINES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

ARTICLE 2 : Dit que les dépenses seront inscrites au budget de la Ville.

2016-013 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE DE 450 Euros A MADEMOISELLE CLOTHILDE MAUCHAMP DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ZOOM AVENIR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : autorise Madame le Maire à attribuer 450 euros à Mademoiselle Clotilde MAUCHAMP.

2016-014 : ***ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE DE 400 Euros A MADEMOISELLE MARIE LOPEZ DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ZOOM AVENIR***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : autorise Madame le Maire à attribuer 400 euros à Mademoiselle Marie LOPEZ.

2016-015 : ***ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE DE 450 Euros A MADEMOISELLE LAETITIA CHEVALLIER DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ZOOM AVENIR***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : autorise Madame le Maire à attribuer 450 euros à Mademoiselle Laetitia CHEVALLIER.

2016-016 : ***ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE DE 450 Euros A MONSIEUR MATHIAS BOUDET DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ZOOM AVENIR***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : autorise Madame le Maire à attribuer 450 euros à Monsieur Mathias BOUDET.

2016-017 : ***CONVENTION ENTRE L'ETAT ET LES SERVICES D'ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : autorise Madame le Maire à signer la convention entre le Préfet et les services enregistreurs de la région Ile de France, concernant les conditions et les modalités de fonctionnement du système national d'enregistrement et le respect des règles qui y sont énoncées, ainsi que celles définies dans la charte,

ARTICLE 2 : de missionner le Centre Communal d'Action Sociale, de l'application de la délibération.

2016-018 : *SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A SNL PROLOGUES (SOLIDARITES NOUVELLES POUR LE LOGEMENT) POUR LE MONTAGE FINANCIER D'UN LOGEMENT D'INSERTION*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : décide de verser une subvention exceptionnelle à l'association SNL Prologues, d'un montant de cinq mille euros, afin de participer au montage financier pour l'acquisition d'un logement d'insertion.

2016-019 : *CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU LOCAL SIS 8, PLACE CHEMIN DE RONDE, PROPOSEE PAR LA SOCIETE IMMOBILIERE 3F (LOCAL POUR L'EPICERIE SOCIALE)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : autorise Madame le Maire à signer la dite convention,

ARTICLE 2 : le local est mis à disposition, à titre gracieux ; la commune s'acquittera des fluides,

2016-020 : *SUPPRESSION DE LA ZAC COEUR DE VILLE*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 25 voix pour et 7 abstentions.

ARTICLE 1 : Décide la suppression de la ZAC Cœur de Ville.

2016-021 : *DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DES PARCELLES CADASTREES AE N°369 SUR LA COMMUNE DE VILLEPREUX ET AE N°467 SUR LA COMMUNE DES CLAYES-SOUS-BOIS*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 25 voix pour et 7 abstentions

ARTICLE 1 : Constate la désaffectation des parcelles cadastrées AE n° 369 sur la Commune de Villepreux et AE n° 467 sur la Commune des Clayes-sous-Bois.

ARTICLE 2 : Approuve le déclassement du domaine public de ces parcelle.

ARTICLE 3 : Autorise le Maire ou son représentant à signer tous actes relatifs au bon déroulement de la procédure.

2016-022 : *AVANCE DE SUBVENTION A CERTAINES ASSOCIATIONS ET STRUCTURES*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : décide de verser une avance basée sur 25 % du montant de la subvention versée en 2015 aux associations suivantes afin d'assurer la bonne continuité de leurs activités :

- Maison des Jeunes et de la Culture Gérard Philippe (M.J.C.)
- Union Sportive Municipale des Clayes-sous-Bois (U.S.M.C.)

ARTICLE 2 : décide qu'un acompte représentant le 1^{er} trimestre 2016 de la contribution de la Ville à la Mission Locale sera versé afin de garantir le bon fonctionnement de cette structure.

2016-023 : AVENANT AU CONTRAT DE FINANCEMENT DU POSTE DE DIRECTEUR DE LA MJC GERARD PHILIPPE POUR L'ANNEE 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant au contrat de financement du poste de directeur de la MJG Gérard Philippe

ARTICLE 2 : prévoit son financement soit 74 946 € (soit 82 0151 € pour le poste – 7 164 € de FONJEP + 59 € de frais de gestion) au budget de la ville

2016-024 : CONVENTION ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES ET LA COMMUNE DE CLAYES-SOUS-BOIS RELATIVE AUX MISSIONS DE PROTECTION INFANTILE, PLANIFICATION ET D'EDUCATION FAMILIALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Approuve la convention de gestion et de moyens administratifs concernant les activités départementales de Protection Infantile et Planification Familiale,

ARTICLE 2 : Autorise Madame le Maire à signer ledit document.

2016-025 : AIDES FINANCIERES AUX PROJETS ET SORTIES DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DES CLAYES-SOUS-BOIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Décide de verser une aide financière directement aux coopératives des écoles dans le cadre des sorties scolaires selon le tableau ci-joint,

ARTICLE 2 : Les écoles s'engagent à fournir les justificatifs des dépenses engagées une fois les sorties réalisées.

2016-026 : *CARTE SCOLAIRE – RENTREE SCOLAIRE 2016-2017 – AFFECTATION DES RUES DU PERIMETRE COMMUNAL MATERNEL A. BRIQUET/P. LANGEVIN A UN PERIMETRE COMMUN ELEMENTAIRE M. PAGNOL/J. JAURES*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Décide, afin de garantir une répartition plus cohérente des élèves de grande section des rues affectées au périmètre commun maternel A. Briquet / P. Langevin, de créer un périmètre commun élémentaire M. Pagnol / J. Jaurès, pour ces mêmes rues répertoriées ci-dessous :

- Allée des Castors
- Avenue Albert Camus
- Avenue de l'Île de France
- Avenue d'Estienne d'Orves
- Avenue Gabriel Péri
- Avenue Jules Ferry
- Avenue Marc Sangnier
- Avenue Montaigne
- Avenue Pierre Brossolette
- Place Antoine de Saint Exupéry
- Rond Point des Dalhias
- Rond Point des Glaieuls
- Rond Point des Jasmins
- Rond Point des Myosotis
- Rond Point des Narcisses
- Rond Point des Oeillets
- Rond Point des Primevères
- Rond Point des Sans Soucis
- Rond Point des Violettes
- Rue Balzac
- Rue Rothenbach
- Rue Jean Falconnier
- Rue Massenet
- Rue Maurice Jouet
- Résidence Les Fougères
- Résidence Le Village

2016-027 : *DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE ANATOLE FRANCE*

LE CONSEIL MUNICIPAL, procède au vote,

Candidats :

Madame Marion FANTUZZI

Madame Catherine GERONIMI

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

à la majorité : 25 voix pour et 7 abstentions

Décide de procéder à l'élection des membres.

Mesdames Marion FANTUZZI et Catherine GERONIMI ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été proclamées élues pour représenter la commune au Conseil d'Administration du Collège Anatole France.

2016-028 : *DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE LA FOSSE AUX DAMES*

LE CONSEIL MUNICIPAL, procède au vote,

Candidats :

Madame Marion FANTUZZI

Madame Catherine GERONIMI

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

à la majorité : 25 voix pour et 7 abstentions.

Décide de procéder à l'élection des membres.

Mesdames Marion FANTUZZI et Catherine GERONIMI ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été proclamées élues pour représenter la commune au Conseil d'Administration du Collège La Fosse aux Dames.

2016-029 : *ELECTION DES MEMBRES DU JURY DE CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HALLE DE MARCHE COUVERTE – TRANCHE CONDITIONNELLE : CONSTRUCTION D'UN PARKING ET D'UN PETIT IMMEUBLE DE LOGEMENTS*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : Procède à l'élection des membres du jury de concours pour la construction d'une halle de marché couverte.

Liste 1 : Titulaires :Monsieur Philippe GUIGUEN
Madame Françoise BEAULIEU
Monsieur Jean-Jacques LE COQ
Monsieur Marc LEROUGE
Madame Alexandrine NANCY

Suppléants : Madame Anne DALAIS
Monsieur Alain LAVAVRE
Monsieur Paul BOURNONVILLE
Madame Martine PLASSART
Madame Marie-Hélène RODRIGUES

- Membres titulaires

Nombre de votants : 32
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 32
Siège à pourvoir : 5

Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1 :	5	0	5

Proclame élus les membres titulaires suivants :

Liste 1 : Monsieur Philippe GUIGUEN
Madame Françoise BEAULIEU
Monsieur Jean-Jacques LE COQ
Monsieur Marc LEROUGE
Madame Alexandrine NANCY

- Membres suppléants

Nombre de votants : 32
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 32
Siège à pourvoir : 5

Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1 :	5	0	5

Proclame élus les membres suppléants suivants :

Liste 1 : Madame Anne DALAIS
Monsieur Alain LAVAVRE
Monsieur Paul BOURNONVILLE
Madame Martine PLASSART
Madame Marie-Hélène RODRIGUES

Les délibérations peuvent être consultées, dans leur intégralité, en mairie.

Pour affichage, le 21 Mars 2016

**Le Maire,
Conseillère Régionale,**

Véronique COTE-MILLARD